



EMPURANY

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er AVRIL 2022

Présents : M. GLAIZOL Denis, M. COUTURIER Dominique, M. REGAL Philippe, Mme REGAL Chantal, Mme DESBOS Monique, M. DESCHAMPS Christophe, Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie, M. MINODIER Florian, M. GUILLOT Joël, Mme FAURE-BASSANO Corine, M. MORFIN Marc, M. ANTOINE Keyne.
Absents : MME CHANTIER Christian, MME MONTET Véronique et M. CHANAL Vincent
Excusés : MME CHANTIER Christian, MME MONTET Véronique et M. CHANAL Vincent
Secrétaire de séance : Mme FAURE-BASSANO Corine

Rappel de l'ordre du jour

- Vote des comptes de gestion 2021 (budget commune et budget eau)
- Vote des comptes administratifs 2021 (budget commune et budget eau)
- Vote des taux d'imposition 2022
- Vote des durées d'amortissement des travaux et des subventions (budget eau)
- Vote des budgets primitifs 2022 (budget commune et budget eau)
- Choix des architectes pour la tour médiévale.
- Acquisition de terrain chemin des Egaux
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande à Françoise Caton, secrétaire de mairie responsable de la comptabilité, de présenter les éléments du budget. A l'issue de la présentation, sont adoptés à l'unanimité :

Délibération 012-2022 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 (budget commune)

Le Président expose aux membres CONSEIL MUNICIPAL que le compte de gestion est établi par Messieurs Yann MESNIER et Jean-Claude Ranc à la clôture d'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 013-2022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (budget commune)

Le Maire s'étant retiré lors des votes, le conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	970 950,69
	Réalisé :	570 946,20
	Reste à réaliser :	24 261,26
Recettes	Prévu :	970 950,69
	Réalisé :	461 207,93
	Reste à réaliser :	79 676,00



MAIRIE
Tél. 04.75.06.70.64
Mail : mairie.@empurany.fr

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	772 677,55
	Réalisé :	386 042,12
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	772 677,55
	Réalisé :	784 494,55
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-109 738,27
Fonctionnement :	398 452,43
Résultat global :	288 714,16

Délibération 014-2022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 (budget commune)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUTURIER Dominique, 1er Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 1er avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	101 533,88
- un excédent reporté de :	296 918,55
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	398 452,43
- un déficit d'investissement de :	109 738,27
- un excédent des restes à réaliser de :	55 414,74
Soit un besoin de financement de :	54 323,53

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	398 452,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	54 323,53
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	344 128,90
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	109 738,27

Délibération 015-2022 : VOTE DES TAUX IMPOSITION 2022

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les taux d'imposition 2022 comme il suit :

TAXE FONCIERE BATIE : 30,39 %

TAXE FONCIERE NON BATIE / 71,81 %



Délibération 016- 2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (budget commune)

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses	:	677 508,74
Recettes	:	622 094,00

Fonctionnement

Dépenses	:	840 898,00
Recettes	:	840 898,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses	:	701 770,00	(dont 24 261,26 de RAR)
Recettes	:	701 770,00	(dont 79 676,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	:	840 898,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes	:	840 898,00	(dont 0,00 de RAR)

Délibération 017-2022 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021 (budget eau)

Le Président expose aux membres CONSEIL MUNICIPAL que le compte de gestion est établi par Messieurs Yann MESNIER et Jean-Claude RANC à la clôture d'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2021 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Délibération 018-2022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (budget eau)

Le Maire s'étant retiré lors du vote, le conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	124 496,00
	Réalisé :	17 505,38
	Reste à réaliser :	10 000,00
Recettes	Prévu :	298 475,98
	Réalisé :	50 672,63
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	357 495,24
	Réalisé :	82 078,91
	Reste à réaliser :	0,00



Recettes	Prévu :	357 495,24
	Réalisé :	348 021,40
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	33 167,25
Fonctionnement :	265 942,49
Résultat global :	299 109,74

Délibération 019-2022 : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2021 (budget eau)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUTURIER Dominique, 1er Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 1er Avril 2022

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	20 947,25
- un excédent reporté de :	244 995,24
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	265 942,49
- un excédent d'investissement de :	33 167,25
- un déficit des restes à réaliser de :	10 000,00
Soit un excédent de financement de :	23 167,25

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	265 942,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	265 942,49
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	33 167,25

Délibération 020- 2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 (budget eau)

Le conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses :	290 910,25
Recettes :	300 910,25

Fonctionnement

Dépenses :	375 443,00
Recettes :	375 443,00



Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	
Dépenses :	300 910,25 (dont 10 000,00 de RAR)
Recettes :	300 910,25 (dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	375 443,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	375 443,00 (dont 0,00 de RAR)

Délibération 021-2022 : Durée d'Amortissement des travaux et des subventions (Budget eau)

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la durée des amortissements des travaux est définie comme suit :

- Les réseaux d'assainissement : 60 ans
- Les ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau : 60 ans
- Installation de traitement de l'eau potable : 15 ans
- Matériel Informatique : 5 ans

Les subventions seront amorties sur la même durée que les travaux correspondants.

Le conseil Municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour appliquer les durées d'amortissements ainsi définies.

Délibération 022-2022 : Choix d'un architecte pour la tour médiévale

Monsieur le Maire, rappelle le choix de la municipalité de restaurer la Tour médiévale.

Quatre architectes ont été consultés dans le cadre de cette restauration :

- Sophie MONTMARD (PRIVAS) 286 666 € ttc
(dont 25 000€ honoraires architecte – honoraires ne comprenant pas la scénographie)
- Pierre TRAVERSIER (CHARMES /S RHÔNE) Offre déclinée
- Agence TÉ Architecte (LYON) 31 572 € ttc (Honoraires seulement et incluant la scénographie)
- Atelier JOULIE (VALENCE) 3 500€ ht (état des lieux architectes seulement)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

considérant que le projet de l'agence TÉ architecte représentée par Monsieur Mickaël COING MAILLET, correspond aux attentes de l'assemblée délibérante, par son niveau de précision et sa méthodologie,

- Propose de retenir l'offre et de démarrer le projet avec l'Agence TÉ architecte
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis de Mickaël COING MAILLET avec l'Agence TÉ architecte et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Délibération 023-2022 : Acquisition chemin des Egaux

Monsieur le maire présente au conseil municipal un document d'arpentage établi par GEODIAG 4307, géomètre expert à 07160 LE CHEYLARD, délimitant le nouveau tracé pour la voie « chemin des Egaux ».

Il propose à l'assemblée de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée C2163 d'une surface de 325m² appartenant à l'indivision ROUSSET.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de :



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empury.fr

- Acquérir auprès de l'indivision ROUSSET, la parcelle C2163.
- Fixe le prix d'acquisition à l'euro symbolique
- Dit que les frais consécutifs à cette opération seront à la charge de la commune.

- Dit que l'acte d'acquisition sera passé en la formule d'un acte administratif dressé par la SAS MURIEL RICHARD ADM – 2 chemin de Leygas- 07300 GLUN

Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Délibération 024-2022 : Mise en place d'un plancher dans le local attenant à la maison St Joseph

Monsieur le maire présente deux devis de menuiserie pour la mise en place d'un plancher dans le local attenant à la maison st Joseph :

- ✓ Bernard et fils pour un montant de 8256 Euros TTC.
- ✓ BS menuiserie pour un montant de 6042 Euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de :

- Choisir BS menuiserie pour un montant de 6042 Euros TTC.

Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Questions diverses :

Déclassement de chemins : Monsieur le Maire énumère les projets de déclassement prévus.

Elections présidentielles : constitution du planning de présence des élus pour les dimanches 10 et 24 avril.

Présentation des devis reçus suivants :

- Devis pour les goudronnages (SCR) : Serpoulet Haut, Chabrand, aux Serres, le Faure pour raccordement entre la voie communale et le chemin qui monte aux maisons, le Sorbier jusqu'à l'Amandonne. Total de 47049,60 Euros TTC.

- Devis Talas pour la construction d'un mur en béton à l'emplacement des bacs à ordures pour un montant total de 28.700 Euros HT. Il est convenu de retravailler le devis avec l'entreprise Talas.

- Devis pour l'impression de 1000 marque-pages « *Poésie des fleurs* » supplémentaires pour un montant de 203 Euros HT.

Demandes de subventions reçues de deux établissements scolaires :

- ✓ Lycée privé Agricole Etienne Gautier à Nandax (Loire) : une élève d'Empurany est scolarisée dans cet établissement.



- ✓ Collège Charles de Foucauld.

Une réponse négative sera adressée aux deux établissements.

Tables de pique-nique pour l'aire de loisirs : Monsieur le Maire présente une proposition graphique reçue d'un artisan d'art, deux finitions sont possibles : l'une en béton et l'autre en métal. Il est convenu de demander un devis pour les deux options.

Travaux effectués ou à venir :

- ✓ La pose d'une tonnelle avec arches a été effectuée à l'aire de loisirs (fabrication Bosc).
- ✓ Deux colonnes en fer forgé ont été installées à l'entrée du cimetière (fabrication Bosc).

Ces deux éléments de fabrication métallique accueilleront bientôt clématites et rosiers.

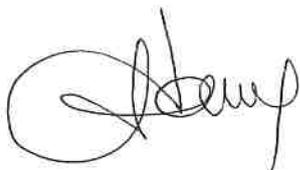
- ✓ Le dôme d'escalade sera installé sur l'espace de jeux pour enfants d'ici fin avril.
- ✓ Le remblaiement derrière le mur de l'aire de camping-cars devrait démarrer prochainement.

Sélection des photos de la commune pour l'exposition qui sera mise en place pour la prochaine journée du patrimoine : les élus sélectionnent les 21 photos qui seront présentées dans l'exposition.

Dominique Couturier expose le projet de massif pour l'installation du blason de la commune.

0.35 H : Monsieur le Maire lève la séance.

**La secrétaire de séance
Corine FAURE-BASSANO**



**le Maire
Denis GLAIZOL**



